

dans la région de la tête des Lacs—et dans d'autres villes aussi, je le sais—des administrations de même nature qui travaillent à la prévention des inondations et à la conservation des eaux. J'espère qu'il s'agit ici d'une première initiative, qui se répétera pour bien d'autres villes ou zones urbaines.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

PRÉFÉRENCE AUX ANCIENS COMBATTANTS, AU
MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 248—**M. McWilliam:**

1. Le ministère des Postes admet-il la préférence accordée aux anciens combattants et en tient-il compte lors du choix des maîtres de poste et autres fonctionnaires des bureaux où le personnel ne relève pas du service civil?

2. S'il admet cette préférence, y a-t-il eu, au Nouveau-Brunswick, depuis le mois de juillet 1957, des cas où on a refusé à des anciens combattants qui les avaient postulés des postes occupés par des personnes qui n'étaient pas des ex-militaires?

3. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces anciens combattants et quels postes ceux-ci avaient-ils postulés?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Voici la réponse à cette question:

1. Oui, lors du choix des maîtres de poste. Il n'y a pas d'autres employés, à l'exception de l'aide à temps partiel qui est choisie par le maître de poste.

2. Oui. Depuis juillet 1957, 150 nominations ont été faites à des bureaux de poste du Nouveau-Brunswick qui ne relèvent pas de la Commission du service civil. Dans sept cas, les anciens combattants qui s'étaient portés candidats n'ont pu être nommés, étant donné qu'ils ne possédaient pas les qualités requises.

La réponse à la partie 3 de la question consiste en une liste de ces personnes et des bureaux de poste; j'aimerais que la Chambre me permette de la faire imprimer au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de compléter sa réponse par cette liste et de la faire imprimer au hansard?

Des voix: Entendu!

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse mentionnée ci-dessus.*]

3. **M. Maxime R. Arsenau, Sheila (N.-B.); M. Tranquille Chiasson, Pigeon Hill (N.-B.); M. Joseph-Gérard Saint-Laurent, Tide Head (N.-B.); M. Robert McLaughlin, Belleisle Creek (N.-B.); M. James Petrie, Juniper (N.-B.); M. Arthur McIntosh Bromley, Glassville (N.-B.); M. Norman H. MacFarlane, Temperance Vale (N.-B.); M. Walter Blaney, Temperance Vale (N.-B.); M^{me} Margaret E. MacFarlane, Temperance Vale (N.-B.); M. John A. Doucet, Petit-Rocher (N.-B.); M. Omer**

[*M. Fisher.*]

Ward, Petit-Rocher (N.-B.); M. Adrien Laforest, Petit-Rocher (N.-B.); M. Normand Boudreau, Petit-Rocher (N.-B.); M. Onézime Frenette, Petit-Rocher (N.-B.).

GARES DE TRIAGE DU NATIONAL-CANADIEN, À
TORONTO—VISITE DE MEMBRES DU PER-
SONNEL DE L'ARMÉE

Question n° 249—**L'hon. M. Hellyer:**

1. Des membres du personnel de l'Armée canadienne ont-ils visité les gares de triage du National-Canadien, à Toronto, le 14 ou le 15 mars 1961?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était l'objet de leur visite?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Voici la réponse à cette question:

1. Oui.

2. Cette visite faisait partie du cours destiné aux officiers préposés à la réglementation de la circulation et organisé tous les ans par l'école du Corps d'intendance de l'armée royale canadienne au Camp Borden. On a l'habitude de faire visiter aux élèves de ce cours certains centres de l'industrie des transports du Canada pour qu'ils se familiarisent avec cette forme d'activité.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question qui complète la question n° 249 marquée d'un astérisque. Le ministre peut-il nous dire si la visite aux gares de triage de Toronto des membres du personnel de l'Armée canadienne préposés à la réglementation de la circulation se rattachait de quelque façon, soit directement, soit indirectement, à la possibilité d'une grève nationale du rail dans un avenir assez rapproché?

L'hon. M. Harkness: Autant que je sache, il n'y a aucun rapport entre ces deux questions.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre est-il bien sûr de ce qu'il avance et la Chambre peut-elle ajouter foi aux renseignements qu'il a fournis?

«CANADA, OUR COUNTRY»—MANUEL À L'USAGE
DES ÉCOLIERS ESQUIMAUX

Question n° 250—**M. Pigeon:**

1. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il autorisé l'usage, dans les écoles esquimaudes du Nouveau-Québec, du manuel intitulé «Canada, Our Country» (série «Toward Democracy»), où l'Union Jack tient une place d'honneur dans le titre de l'un des chapitres?

2. Dans le cas de l'affirmative, depuis combien de temps ce manuel est-il en usage officiellement?

3. Le ministère se propose-t-il de renoncer à l'usage de ce manuel?